



CONSEIL DES COMMISSAIRES

École Père-Marquette – 6030, rue Marquette

Séance ordinaire du 23 mars 2016

– **10^e** –

PRÉSENTS : Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente
Chantal Jorg
MM. Mohamed Maazami
Kenneth George
Jean-François Gosselin
Jean-Denis Dufort
Mmes Émilie Auclair
Diane Beudet
M. Ben Valkenburg
Mmes Stéphanie Bellenger-Heng
Violaine Cousineau
M. Khokon Maniruzzaman
Mme Mélanie Robinson
M. Steve Ouellet
Mme Guylène Dhormes
MM. Marcel Lauzon
Jocelyn Pauzé

**Sont aussi
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général par intérim
M^e France Pedneault, directrice du Service du Secrétariat général
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
MM. Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
Jean Ouimet, directeur général adjoint par intérim à la gestion
des personnes et des pratiques d'encadrement

Sont invités :

MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau de soutien à la gestion
des établissements du secondaire, unité 2
Mme Francyne Fleury, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 3

- Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 5
- M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
- Mme Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- M. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
- Mme Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service des ressources financières
- M. Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information
- Mmes Marisol Pelletier, coordonnatrice, Audit interne
Sophie Archambault, réviseure linguistique
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général
Lynda Émond, technicienne au Service des technologies de l'information

La commissaire Violaine Cousineau est absente pendant les discussions du point 9 et est de retour au point 10.

Déclaration de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, remercie l'équipe de l'école Père-Marquette de recevoir le Conseil des commissaires pour sa séance ordinaire du 23 mars 2016. Elle souligne que cette école secondaire de quartier intègre des élèves de tous horizons et de tous types. Elle invite ensuite le directeur de l'école, M. Martin Lewis, à prendre la parole.

a) Mot de bienvenue du directeur de l'école

M. Martin Lewis, directeur de l'école Père-Marquette, accueille le Conseil des commissaires en présentant son école. Il commence par retracer les grands événements qui ont jalonné son histoire depuis sa création, en 1971 : l'obtention du statut d'Établissement vert Brundtland en 1995, l'incendie qui l'a ravagée en 2006, sa réouverture en 2008 et les fêtes soulignant son 40^e anniversaire, en 2012, année de l'ouverture de son volet international.

M. Lewis fait ensuite le portrait de l'évolution de la population scolaire, qui était en décroissance de 2010-2011 à 2013-2014, mais qui a par la suite remonté et qui devrait rejoindre, en 2016-2017, les niveaux qu'elle connaissait en 2010-2011. Il souligne que le sentiment d'appartenance à l'école est un facteur de sa réussite et un grand objet de fierté. Il mentionne l'importance du sport scolaire dans

ce sentiment d'appartenance et remarque à cet égard l'implication des filles. En outre, rappelant que son école est avant tout une école de quartier, il précise que la majorité des élèves habitent dans un rayon de trois kilomètres de l'école.

M. Lewis présente également le volet international de l'école (PEI), qui se conforme au programme de formation de l'école québécoise et qui a pour mission de développer la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, et ce, dans un esprit d'entraide et de respect. Il précise que le PEI fait l'objet d'un suivi et qu'il inclut des rencontres de développement professionnel et des formations ainsi qu'un travail de coordination. M. Lewis souligne que, de ce fait, le volet international fait office de laboratoire de travail qui peut servir à faire évoluer l'ensemble des programmes. Il ajoute que la vocation de l'école Père-Marquette est d'être une école de quartier, où chacun peut trouver sa place et où les élèves apprennent à côtoyer la différence et il fait valoir que le PEI contribue à cette diversité. Il signale toutefois que le programme fait face à des défis, notamment en ce qui a trait au risque d'un régime à deux vitesses, le programme exigeant des investissements importants, et au débat sur l'exclusion des élèves.

En conclusion, M. Lewis insiste sur l'importance de privilégier le volet international pour les élèves du quartier, de miser sur une fondation pour soutenir les projets particuliers et de tabler sur le sentiment d'appartenance, notamment en poursuivant le développement du sport scolaire. Il souligne également l'importance d'une participation proactive des parents.

b) Conseil d'établissement de l'école

Mme Isabelle Juteau, présidente du conseil d'établissement de l'école Père-Marquette, présente un dossier prioritaire pour le conseil d'établissement : l'apaisement de la circulation près de l'école. Elle lit le texte suivant :

« Bonsoir à tous et merci de m'accorder de votre temps.

Je viens vous présenter le projet d'apaisement de la circulation qui a été rendu possible grâce à la collaboration des parents de notre conseil d'établissement, autour d'une préoccupation commune soit, la sécurité de nos adolescents.

Je tiens à souligner que ce projet, ainsi que la documentation qui y est rattachée, est le fruit du travail exemplaire de Steve Quirion. M. Quirion, de par son expérience, a su nous diriger vers les ressources nécessaires afin de nous permettre d'avancer et d'obtenir des résultats significatifs.

Problématique :

Plus de 1000 élèves de 12 à 17 ans fréquentent notre école et la majorité d'entre eux voyagent à pied, à vélo ainsi qu'en transport en commun.

La circulation autour de l'école, notamment sur les rues Papineau et Rosemont, est particulièrement dense :

- *La vitesse permise sur le boulevard Rosemont est de 50 km/h;*
- *Il n'y a aucun arrêt obligatoire entre les rues Papineau et De Normanville;*
- *Il n'y a pas de feux sécurisés à l'intersection Papineau;*
- *Il n'y a pas de passage piétonnier à l'intersection Papineau et Rosemont.*

Bien que des mesures d'apaisement aient été mises en place par l'arrondissement sur la rue Bellechasse, à savoir :

- *passage piétonnier à l'intersection Bellechasse et Marquette;*
- *saillis au coin des rues;*
- *ajout d'une piste cyclable sur la rue Bellechasse;*
- *installation de supports à vélos en bordure du trottoir.*

Il demeure qu'il n'y a pas de feux sécurisés, ni de passage piétonnier, à l'angle des rues Papineau et Bellechasse et que cette rue est souvent utilisée comme voie de contournement, car elle permet le virage à gauche sur Saint-Denis.

Historique des démarches entreprises :

14 octobre 2014 : Le conseil d'établissement identifie l'apaisement de la circulation autour de l'école comme l'une de ses priorités.

12 novembre 2014 : On évoque la possibilité que le dossier de l'apaisement soit pris en mains par l'OPP. On propose de contacter Vélo Québec.

11 février 2015 : Un article paru dans le journal Métro évoque un plan audacieux de piste cyclable sur Rosemont. Le conseil d'établissement y voit là une occasion de faire valoir ses préoccupations en matière d'apaisement de la circulation.

25 mars 2015 : Première communication avec les élus de l'arrondissement au sujet des problèmes de circulation autour de l'école, de la possible piste cyclable sur le boulevard Rosemont et l'installation de support à vélos sur rue.

3 juin 2015 : Confirmation que Vélo Québec n'apporte son support qu'aux écoles primaires.

7 octobre 2015 : Le conseil d'établissement se donne un plan d'action pour la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de l'école.

2 novembre 2015 : Isabelle Juteau, présidente du conseil d'établissement, a souligné les problématiques de circulation autour de l'école lors du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en demandant au maire, François Croteau, de poursuivre les mesures d'apaisement de la circulation, et ce, de façon prioritaire autour des écoles.

11 novembre 2015 : Présence de François Limoge, conseiller de ville du district Saint-Édouard et de Jean-François Gosselin, commissaire, au conseil d'établissement :

- *Présentation du document Sécuriser les déplacements et favoriser le transport actif à l'école, réalisé par le conseil d'établissement de l'école Père-Marquette.*

Constats :

- *Plusieurs mesures d'apaisement de la circulation ont été mises en place, par l'arrondissement, sur les rues Bellechasse et Marquette.*
- *Le problème principal reste le boulevard Rosemont. Le boulevard étant une artère, il relève de la ville centre.*
- *Le problème est bien réel pour plusieurs institutions comme les écoles secondaires Père-Marquette ainsi que : Jean-Eudes, la bibliothèque de Rosemont, les écoles primaires Madeleine-de-Verchères, Nesbitt et Sans-Frontières, l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, les associations de soccer du parc Père-Marquette, etc.*

Suite à cette rencontre, le conseil d'établissement se donne le mandat de sensibiliser la ville centre aux problèmes d'apaisement de la circulation sur le boulevard Rosemont.

Suite de l'historique :

13 novembre 2015 : François Limoge a organisé une visite du boulevard Rosemont avec Serge Lefebvre, directeur technique à la ville, et Aref Salem, responsable des transports à la ville de Montréal. La visite a eu lieu à 15 heures, au moment de la sortie des élèves de l'école Père-Marquette. Selon M. Limoge, ils n'ont pu que constater l'ampleur des éléments que nous avons soulevés dans notre présentation du 11 novembre 2015.

26 novembre 2015 : L'organisme Piétons Québec est contacté afin d'obtenir un soutien à notre projet. Une suggestion d'aménagement d'une piste cyclable sécurisée sur le boulevard Rosemont est déposée sur le site "Ma voix cyclable" de la coalition Vélo Montréal.

30 novembre au 9 décembre 2015 : Envoi d'images de sensibilisation à Aref Salem, Denis Coderre, François Limoge et Catherine Harel Bourdon sur Twitter. Envoi d'images de sensibilisation dans différents groupes comme Vélo Québec ou Piétons Québec sur les réseaux sociaux.

14 décembre 2015 : Article dans le 24 heures et TVA Nouvelles sur l'apaisement de la circulation à l'école Père-Marquette.

26 janvier 2016 : Nous invitons Aref Salem à notre conseil d'établissement.

17 février 2016 : Dépôt d'une lettre d'intention du maire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, François William Croteau, au conseil d'établissement. Dans la lettre, l'arrondissement :

- *appuie la mise en place d'un feu piéton protégé à l'angle de Papineau/Rosemont;*
- *appuie la mise en place d'un feu piéton protégé à l'angle de Papineau/de Bellechasse;*

- s'engage à réduire la vitesse de circulation à 30 km sur le boulevard Rosemont entre les rues Marquette et Chambord;
- s'engage à ajouter du marquage au sol afin d'indiquer la zone scolaire;
- s'engage à ajouter des bandes piétonnes au sol à l'angle Papineau/Rosemont;
- s'engage à déposer une demande officielle d'ajout de feu de circulation à l'intersection Garnier/Rosemont;
- s'engage à déposer une demande officielle d'ajout de feu de circulation à l'intersection Bellechasse/de Lanaudière;
- s'engage à ajouter des saillies de trottoirs sur les rues Marquette et de Bellechasse;
- souhaite la mise en place de la piste cyclable prévue sur Rosemont dans les plus brefs délais.

19 février 2016 : M. Lewis, Mme Juteau et M. Quirion ont rencontré, à l'hôtel de ville de Montréal, M. Aref Salem, responsable des transports, ainsi que M. Marc-André Gadoury, responsable du dossier vélos.

Ils ont présenté les demandes de l'école, qui ont été accueillies avec beaucoup d'ouverture de la part de M. Salem qui leur a assuré que le dossier de l'apaisement de la circulation à l'école Père-Marquette sera étudié par la ville centre dès que possible. Nous retenons que l'arrondissement et la ville centre souhaitent travailler en collaboration afin de sécuriser les abords de l'école dans les plus brefs délais.

8 mars 2016 : M. Aref Salem, responsable des transports à la ville centre, confirme sa présence au conseil d'établissement, le 26 avril 2016, afin de nous entretenir du déroulement des travaux. Il sera accompagné de Marc-André Gadoury, responsable du dossier vélos.

11 mars 2016 : Un article dans le journal La Petite-Patrie indique qu'il y aura une étude de la circulation dans le secteur.

L'ensemble de nos démarches est accessible et mise à jour régulièrement sur le site Web de l'école, à partir du lien suivant :

<http://pere-marquette.csdm.ca/nouvelles/apaisement-de-la-circulation-aux-abords-de-lecole/>.

Vous pouvez également accéder au document par l'intermédiaire de ce lien :

https://docs.google.com/document/d/12U16lgc9UoybPLbXR1uTHIXEALUWCsnzR6pANL_KbU/edit.

Je vous remercie de l'attention accordée lors de cette présentation qui nous tient à cœur. »

Mme Harel Bourdon remercie M. Lewis et Mme Juteau et assure que leur commissaire, M. Jean-François Gosselin, suivra de près le dossier du transport actif autour de l'école et qu'avec l'aide du comité de transport de la CSDM et du vice-président du comité exécutif, M. Ben Valkenburg, il veillera à la poursuite des discussions avec l'arrondissement pour assurer la plus grande sécurité des élèves.

Mme Harel Bourdon souligne également l'important travail fait par M. Lewis et l'ensemble de l'équipe-école et elle fait remarquer que si l'augmentation de la fréquentation de l'école Père-Marquette peut s'expliquer en partie par la hausse du taux de natalité, elle s'explique aussi par le travail de l'équipe-école.

c) Commissaires d'un jour

Mme Catherine Harel Bourdon prend ensuite la parole pour accueillir les commissaires d'un jour. Elle lit le texte suivant :

« Aujourd'hui, c'est la 11^e édition de l'événement durant lequel des élèves du secondaire deviennent "Commissaires d'un jour" à la CSDM. À cette occasion, des jeunes de différentes écoles sont jumelés au commissaire scolaire de leur circonscription. Cette année, 29 élèves sont venus participer et enrichir cette tradition annuelle, et ils proviennent de 18 écoles secondaires.

Nous les avons accueillis ce midi. En compagnie de quelques collègues commissaires, je leur ai adressé un mot de bienvenue, en leur parlant, entre autres, de la fonction de présidente. Ils ont ensuite été réunis avec mon collègue, M. Ben Valkenburg, commissaire du Plateau-Mile End et avec ma conseillère, Mme Christine Mitton, Mme Noémi Brière-Marquez, agente de participation citoyenne au Forum jeunesse de l'île de Montréal, une femme très présente durant l'année auprès de nos élèves de l'Association des élèves du secondaire, M. Pierre Chartrand, coordonnateur du Bureau des services éducatifs complémentaires et par M. Dominic Denis, animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, responsable du dossier de l'Association des élèves du secondaire.

Les élèves ont été informés sur la fonction d'un commissaire scolaire, entre autres sur les tâches à réaliser et le fonctionnement d'un caucus. En après-midi, quatre groupes ont été formés avec les élèves, leur commissaire et les commissaires-parents pour tenir un caucus élargi ou un comité de quartier. En plus de parler du travail réalisé par le commissaire auprès des citoyens, on a échangé sur des sujets qui préoccupent les jeunes.

Ce soir, nos commissaires d'un jour vont vivre concrètement une autre étape de leur journée : la tenue d'un Conseil. Durant le Conseil, en audience, nous entendrons trois porte-parole de l'Association des élèves. Ils parleront de la démocratie scolaire, de la prise en charge personnelle et de la transition entre le primaire et le secondaire.

Chers démocrates, nous sommes très fiers de voir des jeunes de la CSDM s'intéresser en particulier au domaine de la politique. En cette journée, nous voulions vous faire vivre concrètement des aspects de la vie d'une personne élue. Nous espérons avoir répondu à vos attentes. Nous sommes honorés de votre présence, vous qui avez le goût de contribuer, à votre manière, au bien commun de notre société, ce que vous faites déjà très bien dans vos écoles respectives.

Nous vous invitons à poursuivre votre engagement lorsque vous serez, selon le cas, soit en formation professionnelle ou au collégial ou encore à l'université, et, par la suite, pourquoi pas dans votre vie de citoyen adulte.

Voici donc nos commissaires d'un jour :

De l'école Académie Dunton

Rosalie Morin, en 4^e secondaire

Élodie Cadieux Charbonneau, en 2^e secondaire

De l'école Académie de Roberval

Lyan Nguyen, en 5^e secondaire

Karim Seghir Bakir, en 4^e secondaire

De Chomedey-De Maisonneuve

Aurélie Pauline Mpenda, en 5^e secondaire

Robin Cartier-Riendeau, en 4^e secondaire

De l'école Édouard-Montpetit

Kyndra Dess, en 3^e secondaire

De l'école Évangéline

Isabelle Akl, en 4^e secondaire

De Jeanne-Mance

Flavie Beaulac, en 5^e secondaire

Henri Bertrand-Ouellette, en 5^e secondaire

De l'École internationale de Montréal

Wei Shu Wang, en 5^e secondaire

De Joseph-François-Perreault

Lucas Gentile, en 3^e secondaire

Jesus Oscar Fernandez-Aguero, en 2^e secondaire

De l'école Le Vitrail

Amélie Brun, en 5^e secondaire

William O'Connor, en 5^e secondaire

De Louise-Trichet

Leïla Nejjar, en 5^e secondaire

Chelsy-Rose Dougé, en 4^e secondaire

De Louis-Joseph-Papineau

Davidka Dejardin, en 5^e secondaire

Beddy Théodat, en 5^e secondaire

*De Marguerite-De Lajemmerais
Cérine Korso, en 3^e secondaire*

*De Père-Marquette
Joellie Oyaya, en 4^e secondaire
Madeleine Saturno, en 5^e secondaire*

*De Pierre-Dupuy
Thierry Trudel Valcour, en 4^e secondaire
Anne Laura Arias Mompellert, en 5^e secondaire*

*De Robert-Gravel
Laurence Girouard, en 5^e secondaire*

*De Saint-Luc
Chaimaa Thahiri, en 2^e secondaire
Maria Butnaru, en 5^e secondaire*

*De Sophie-Barat
Sonia Gonzalvo Pharand, en 3^e secondaire*

Chers élèves, le Conseil des commissaires vous félicite et vous remercie de votre participation. Je vous souhaite un bon Conseil des commissaires. »

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

CC-M-227-A Proposition d'urgence de M. Kenneth George, commissaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) relative à l'entente cadre entre la CSDM et la Ville de Montréal

CC-M-228-A Proposition d'urgence de M. Kenneth George, commissaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) relative à l'entente cadre entre la CSDM et la Ville de Montréal

DG-01-301 Direction générale – poursuite de la transformation de la Commission scolaire de Montréal – évolution de la structure organisationnelle – projet d'organigramme – pour consultation et information

| | |
|-----------|---|
| DG-01-302 | Direction générale – nomination au poste de direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire |
| A-33-938 | Service des ressources matérielles – renouvellement et modification de baux à terme |
| A-34-2516 | Service du secrétariat général – calendrier des séances du comité exécutif – année 2016-2017 |
| A-34-2517 | Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil des commissaires – année 2016-2017 |

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016
- 3- Période réservée au public
- 4- Avis de proposition
- 5- AUD-321 L'Association étudiante du secondaire de la CSDM (AESCSDM) les porte-parole Robin Cartier-Riendeau, Wei Shu Wang et Aurélie-Pauline Mpemba
- 6- CC-M-227-A Proposition d'urgence de M. Kenneth George, commissaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) relative à l'augmentation de la clientèle scolaire et à l'utilisation optimale des immeubles publics de Montréal
- 7- CC-M-228-A Proposition d'urgence de M. Kenneth George, commissaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) relative à l'entente cadre entre la CSDM et la Ville de Montréal
- 8- DG-01-301 Direction générale – poursuite de la transformation de la Commission scolaire de Montréal – évolution de la structure organisationnelle – projet d'organigramme – pour consultation et information
- 9- DG-01-302 Direction générale – nomination au poste de direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire

- 10- DG-02-322 Bureau de soutien à la gestion des établissements – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction à l’école Saint-Etienne – évaluation finale – année 2015-2016
- 11- A-10-80 Service de l’organisation scolaire – projet de démolition et de construction d’une nouvelle école au 6520, boulevard Gouin Ouest – retrait du Plan quinquennal des immobilisations 2011-2016 du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES)
- 12- A-10-82-A Service de l’organisation scolaire – prolongation du programme de la mesure alimentaire – année 2015-2016
- 13- A-33-938 Service des ressources matérielles – renouvellement et modification de baux à terme
- 14- A-34-2516 Service du secrétariat général – calendrier des séances du comité exécutif – année 2016-2017
- 15- A-34-2517 Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil des commissaires – année 2016-2017
- 16- A-34-2529 Service du secrétariat général – modifications au Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs (R2011-1) et à la Politique de gestion et d’attribution de contrats (P2013-1) – versions pour adoption
- 17- A-34-2547 Service du secrétariat général – lignes directrices relatives aux élèves transgenres – approbation
- 18- Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en circonstances exceptionnelles – règlement R2011-1, art. 1.8
- a) A-34-2536-A Service du secrétariat général – demande d’autorisation pour entreprendre des négociations dans le but de conclure une entente entre la CSDM et l’Académie Centennale (Centennial Academy) – immeubles excédentaires sis aux 5340 et 5344, chemin de la Côte-Saint-Antoine et aux 3625, 3641 et 3744, avenue Prud’homme
- 19- Information :
- a) A-11-49 Services éducatifs – analyse comparative du Plan vert 2014-2019 de la Commission scolaire de Montréal avec les politiques environnementales d’autres commissions scolaires ou institutions publiques

- b) INF-707 Approbation du mémoire en faveur du maintien d'une gouvernance élue démocratiquement réalisé par la concertation des commissions scolaires de l'Outaouais

20- Période réservée aux commissaires

21- Période réservée à la Direction générale

22- Autres sujets

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 17 février 2016.

3. Période réservée au public

- a) Hommage à l'équipe de soutien à l'intégration de l'école Père-Marquette

Mme Julie Brunelle, mère d'un élève de l'école, lit le texte suivant :

« *Bonsoir,*

Merci beaucoup de me fournir quelques minutes de votre temps afin que je puisse, à la toute fin du parcours scolaire de mon fils à l'école Père-Marquette, rendre un hommage à ceux qui l'ont tout particulièrement aidé à y parvenir!!

En 2011, alors que notre fils terminait dans un contexte difficile sa 6^e année dans son école de quartier, dans un milieu encore peu sensibilisé à la réalité de l'autisme et de la dyspraxie, nous étions bien inquiets de la suite des choses. Nous souhaitions plus que tout trouver le milieu qui serait à même de l'accompagner et lui offrir le soutien dont il avait besoin. Nous avons donc écrit à M. Lachance, alors directeur du Réseau centre, afin de lui souligner à quel point nous étions convaincus que c'était dans un environnement tel que celui offert par Père-Marquette, que notre fils avait le plus de chances de réussir. Un milieu où la dynamique particulière des autistes est connue, où l'expertise est présente, où les adaptations nécessaires sont faites et

*surtout, où les enseignants ne sont pas mystifiés par leurs attitudes parfois...
surprenantes. Un milieu où l'on insiste et où on souligne leurs forces, où ils sont
valorisés. Notre demande a été entendue et c'est bien ce que nous avons trouvé ici.
Il a été soutenu et accompagné par une équipe hors-pair, stable, dévouée et
généreuse. C'est vrai pour l'équipe de soutien à l'intégration, mais c'est également
vrai pour l'équipe de direction, qui y croit et qui a la souplesse nécessaire pour
suivre nos enfants dans leur parcours, pas toujours linéaire.*

*Je connais bien les contraintes organisationnelles et les limites du milieu scolaire
pour y œuvrer, comme vous le savez, depuis plusieurs années. Je sais bien que
l'intégration en classe ordinaire n'est pas toujours possible, ni toujours souhaitable.
Mais dans le cas de plusieurs élèves TSA, elle est possible avec un peu de soutien et
beaucoup d'ouverture. Ces enfants ont souvent des atouts qui seront précieux
une fois rendus sur le marché du travail, mais avant d'y parvenir, la réussite du
secondaire est une étape difficile à franchir pour eux, souvent doués mais mal
équipés pour faire face à l'adversité. Je me permets donc de souligner l'importance
du maintien (et permettez-moi de rêver, de sa croissance!) d'un tel service afin de
permettre à ces jeunes de réussir et de poursuivre leur parcours.*

*Si notre fils s'apprête dans quelques mois à entamer un parcours collégial, c'est
essentiellement grâce aux Pascale, Isabella et Marie-Claude de votre équipe, pour
ne nommer que celles-là et grâce à l'ouverture du milieu à leur réalité. Pour tout
cela, je les remercie du fond du cœur.*

Julie Brunelle »

Mme Catherine Harel Bourdon, Mme Guylène Dhormes, commissaire-parent
représentant le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves
en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et M. Ben Valkenburg, commissaire,
remercient Mme Brunelle pour ce beau témoignage. Mme Dhormes et M. Valkenburg,
chacun parent d'un élève présentant un TSA et qui fréquente l'école Père-Marquette,
témoignent de leur propre expérience. Mme Dhormes présente cette école comme
un modèle qu'elle souhaiterait voir reproduit. Elle souligne la renommée de l'approche
d'intégration de l'école et explique que l'équipe a une excellente compréhension des
difficultés vécues par ces élèves à besoins particuliers et leurs parents. Elle souligne
que les enfants sont accompagnés, que l'équipe communique avec les parents et
qu'un travail de sensibilisation est fait auprès des élèves et du personnel de l'école.
Elle signale de plus que l'équipe bénéficie d'un grand soutien de la direction. Enfin,
elle insiste sur l'importance de la composition de cette équipe qui compte à la fois
des techniciens en éducation spécialisée et des orthopédagogues. M. Valkenburg
mentionne quant à lui l'importance, pour son fils, de se sentir compris et accepté,
et ce, dans l'ensemble de l'école. Il souligne que la connaissance des TSA à cette
école est extrêmement rassurante pour les enfants. Enfin, il signale les liens tissés
avec la communauté et la stabilité de l'équipe, des facteurs importants de la réussite
de l'approche d'intégration adoptée par l'école.

b) École Saint-Léon-de-Westmount

La présidente du conseil d'établissement (CE) de l'école Saint-Léon-de-Westmount se présente, accompagnée de parents, pour exprimer les inquiétudes des parents à l'égard de la décision d'envoyer des élèves de leur école vers l'annexe Charlevoix, l'école n'ayant pas la place pour accueillir tous les élèves de son territoire. Elle souligne que l'école Saint-Léon-de-Westmount est la seule école francophone d'un territoire principalement anglophone et demande si toutes les autres solutions possibles avaient auparavant été évaluées, notamment le redécoupage du territoire de l'école, l'utilisation d'une école de la Commission scolaire English-Montréal ou l'ajout d'unités préfabriquées. En conclusion, elle présente les attentes du CE dans le dossier : le CE demande que la CSDM trouve des solutions pour que les familles ne soient pas séparées à la rentrée 2016, qu'elle s'assure que d'autres solutions à court terme seront prises pour la rentrée 2017 et qu'une solution permanente soit rapidement trouvée; il demande également que le Conseil des commissaires confirme que la solution du recours à l'annexe Charlevoix sera temporaire et ne dépassera pas une ou deux années; enfin, il réclame que la CSDM s'engage formellement à impliquer le CE et les parents de l'école dans les décisions prises pour régler le problème de surpopulation. Une mère d'élève se présente ensuite pour témoigner de sa réalité et demande si tous les élèves de l'école résident sur le territoire de l'école.

Mme Catherine Harel Bourdon remercie les intervenantes. Elle souligne que leur inquiétude est légitime et précise qu'une assemblée générale, qui se tiendra sous peu à l'école, permettra de répondre à toutes les questions posées. Elle certifie que les directions d'établissement vérifient les adresses des élèves et elle explique qu'en raison de l'absence d'école au centre-ville, le territoire de l'école Saint-Léon-de-Westmount est très grand. Pour régler ce problème, la Commission scolaire a présenté des demandes au ministère visant à agrandir l'école et à doter le centre-ville de sa propre école, ce qui constituerait des solutions à long terme au problème de capacité d'accueil.

En ce qui concerne la place qui pourrait être faite à des élèves du quartier à l'école FACE, la présidente indique que la question sera étudiée, mais elle rappelle qu'il s'agit d'une école à volet particulier en arts. Pour ce qui est des unités préfabriquées, elle signale que la question est complexe, puisqu'il faut à la fois tenir compte des coûts et des permis, mais aussi de l'espace nécessaire. Enfin, elle indique qu'elle communiquera avec la Commission scolaire English-Montréal, mais que celle-ci affirme ne pas avoir de place pour accueillir des élèves de l'école Saint-Léon-de-Westmount dans son école du quartier. Soulignant que le CE a été consulté et que ses réponses ont été prises en considération, Mme Harel Bourdon assure que pour la rentrée 2016, la seule solution possible est le recours à l'annexe Charlevoix, mais elle insiste sur le fait que cette solution est temporaire.

c) Salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons se présente pour informer l'assistance de la participation d'élèves de l'école Joseph-François-Perrault au festival de musique MusicFest au Collège Regina Assumpta et pour prendre des nouvelles de l'évolution du dossier de la construction d'une salle de concert pour l'école Joseph-François-Perrault.

Mme Harel Bourdon explique que la CSDM poursuit ses démarches auprès des différents paliers gouvernementaux, ainsi que le travail entamé pour l'acquisition du terrain adjacent à l'école, qui avance bien. Elle précise par ailleurs que dans les annonces faites la veille par le gouvernement fédéral sur son budget d'infrastructures, il y avait peu d'information sur les infrastructures scolaires et ajoute que la CSDM tentera donc de continuer de travailler avec les députés montréalais pour les sensibiliser à ce dossier.

d) Maison Saint-Charles

Une représentante de la Maison Saint-Charles, qui réunit neuf organismes d'économie sociale occupant des locaux excédentaires de l'école primaire Charles-Lemoyne, se présente pour demander que la CSDM envoie le plus tôt possible aux organismes l'information sur les nouvelles grilles tarifaires pour la location des locaux et sur la reprise de locaux par la CSDM pour ses besoins de scolarisation. Elle explique que ce faisant, la CSDM permettra aux organismes de planifier leur déménagement au besoin. Mme Harel Bourdon l'assure que de l'information complète sera transmise aux organismes de la Maison Saint-Charles dans les prochains jours et que la commissaire du quartier, Mme Violaine Cousineau, ira les rencontrer.

e) École Baril

Des représentantes de l'école Baril font part de leurs préoccupations suscitées par l'annonce de l'abolition de postes de professionnels travaillant auprès d'enfants ayant des problèmes de langage ou des problèmes d'adaptation comportementale. Elles se disent inquiètes des répercussions qu'auront sur les élèves ces abolitions de poste et la réorganisation de l'offre de services qu'elles entraîneront. Dans le but de sensibiliser le Conseil des commissaires à leur réalité, elles invitent la commissaire Diane Beaudet à passer une demi-journée dans une classe de langage et une autre dans une classe de troubles de comportement, invitation que Mme Beaudet accepte.

Par ailleurs, Mme Harel Bourdon affirme que le Conseil des commissaires partage les inquiétudes des intervenantes sur les services à déployer. Elle rappelle que la hausse du financement de l'éducation annoncée par le gouvernement ne fait que couvrir l'augmentation normale des coûts, sans permettre de réel réinvestissement. Elle rappelle également que les services offerts par la Commission scolaire aux élèves à besoins particuliers ainsi que ceux offerts aux élèves de l'accueil coûtent plus cher que les subventions reçues, ce qui contribue au déficit de la CSDM. En conclusion, elle assure les intervenants que le Conseil des commissaires porte une attention très fine à ce dossier et que la Commission scolaire travaille avec le gouvernement du Québec pour trouver des solutions.

4. Avis de proposition

Aucun avis de proposition n'est soumis par les commissaires.

5. Audience – L'Association étudiante du secondaire de la CSDM (AESCSDM)
les porte-parole Robin Cartier-Riendeau, Wei Shu Wang et Aurélie-Pauline Mpemba

Aurélie-Pauline Mpemba, Robin Cartier-Riendeau et Wei Shu Wang, porte-parole de l'Association des élèves du secondaire de la CSDM (AESCSDM), lisent le texte suivant :

*« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Commissaires et
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,*

Tout d'abord, nous vous remercions d'avoir orchestré cette journée annuelle de jumelage entre les commissaires scolaires et les élèves délégués à l'Association étudiante du secondaire de la CSDM, l'AESCSDM.

Alors que la journée des jeunes commissaires tire à sa fin, nous souhaitons remercier les commissaires pour leur disponibilité et leur accessibilité. Nous sommes d'avis qu'une plus grande collaboration entre nous, les élèves, et les instances décisionnelles de la commission scolaire sera profitable pour le mieux-être de tous les élèves et de toutes les écoles.

Cette audience est l'occasion pour nous de vous transmettre les préoccupations et les besoins des élèves de la CSDM que nous représentons. C'est d'ailleurs avec une certaine nervosité, mais aussi avec fierté que nous prenons la parole en leurs noms ce soir! Merci de nous écouter.

Je suis Aurélie, élève de 5^e secondaire de l'école Chomedey-De Maisonneuve, je suis Robin, élève de 4^e secondaire de l'école Chomedey-De Maisonneuve, je suis Wei Shu, élève de 5^e secondaire de l'École internationale de Montréal et nous sommes trois des cinq porte-parole de l'AESCSDM 2015-2016.

Nous sommes impliqués à l'Association parce que nous avons à cœur la mission de bien représenter les élèves du secondaire de la CSDM. Nous nous sommes impliqués aussi parce que nous souhaitons créer davantage d'opportunités d'engagement pour les jeunes. Nos amis, les élèves qui nous entourent, vivent un stress et une pression constante à l'école et nous sommes d'avis que par l'implication, ils vont chercher une meilleure estime d'eux-mêmes et projettent une autre image d'eux-mêmes aux adultes des écoles. Nous souhaitons donc, dans ce rôle privilégié que nous avons, contribuer à créer des opportunités stimulantes pour nos camarades de classe. L'Association est, pour nous, un rassemblement de jeunes stimulants, mais aussi un lieu d'échanges, qui reconnaît notre potentiel et nous voulons saisir l'occasion pour le mettre en valeur.

D'abord, nous devons commencer par vous partager quelques changements importants que nous avons apportés au fonctionnement de l'Association étudiante cette année. Motivés par un souci de démocratie et de représentativité des milieux et intéressés par la collaboration et la co-construction, nous avons choisi de remplacer la structure traditionnelle de l'exécutif par une organisation avec 5 porte-parole. Les cinq porte-parole ont donc été élus en début d'année par les délégués et, ensemble, nous partageons les rôles et les tâches et nous profitons des réflexions et des idées apportées par l'ensemble des délégués des différentes écoles secondaires.

En étant cinq, il est possible pour nous de construire sur les forces de chacun. Nous nous partageons les tâches et formons une petite équipe qui se fait confiance et travaille dans le sens des priorités des délégués.

Nous avons aussi repensé la façon d'aborder nos travaux. Par le passé, vous vous souvenez, une seule priorité était ciblée par les délégués dès la première rencontre de l'Assemblée et cette priorité était ensuite développée au courant de l'année. Nous avons décidé de procéder cette année en évitant de cibler une priorité pour favoriser les débats et les échanges d'idées. L'objectif est simple : faire émerger au cours de notre journée de formation et de nos six assemblées générales, de multiples thématiques touchant plusieurs milieux à la fois, sur lesquels les délégués de l'Association pourraient s'attarder. En éliminant l'obligation de choisir une seule priorité, nous ouvrons la possibilité de réagir à l'actualité, d'être davantage à l'écoute des problématiques qui surviennent dans les milieux au courant de l'année et d'entendre des points de vue et expertises sur plus d'un sujet. Cette démarche permet aussi de porter une attention particulière aux besoins spécifiques des écoles, peu importe le milieu. Les délégués ont ensuite la responsabilité d'assurer le suivi de nos travaux auprès de leurs conseils d'élèves et de les adapter aux réalités propres à leur milieu.

D'ores et déjà, nous vous confirmons que cette approche est motivante! Elle nous permet davantage d'accomplir les mandats que s'est donnés l'Association des élèves; soit de défendre et représenter les droits et les opinions des jeunes du secondaire.

Les effets de la nouvelle démarche se font déjà sentir! Plus d'une douzaine élèves ont déjà mentionné pouvoir et vouloir représenter leur école comme délégués à l'AESCSDM l'an prochain. C'est bon signe! Nous espérons que toutes les écoles secondaires seront représentées l'année prochaine. Avec l'appui de tous, y compris celui du conseil des commissaires et des administrateurs de la commission scolaire, il est important de parler de nos réalisations, du développement de la citoyenneté, de démocratie scolaire et de soutien aux conseils d'élèves dans les écoles secondaires. Ainsi, avec l'apport de tous, nous y arriverons certainement.

Rassurez-vous par contre, nous n'avons pas commencé l'année à l'aveuglette. Malgré que nous avons décidé de ne pas prioriser une seule thématique, nous nous sommes fixé une série de valeurs et d'actions pour nous guider durant l'année scolaire.

À travers nos actions et nos projets, nous souhaitons mettre de l'avant l'empathie, le dialogue, la participation et l'autonomie.

De plus, nous avons déterminé quatre actions qui doivent accompagner les projets que nous souhaitons mettre en œuvre. Ainsi, nous sommes d'avis qu'à l'instar de l'Association, les conseils d'élèves qui veulent avoir un impact dans leurs milieux doivent invariablement penser aux éléments de mobilisation, de revendication, d'influence et d'organisation.

Ces valeurs et actions ont été choisies parce qu'elles nous permettent de réellement jouer notre rôle d'élus. Elles nous obligent à être à l'écoute, à penser aux élèves que nous représentons et donc à vivre une expérience réellement démocratique.

De plus, les expériences vécues dans nos rencontres et formations permettent à chacun des délégués de développer et de prendre confiance en ses capacités et ses compétences. Nous nous sentons responsables des enjeux abordés et cherchons donc la meilleure façon de les aborder. Nous créons un réel espace d'apprentissage et, vous serez d'accord avec nous, cette expérience s'inscrit merveilleusement en complément de notre parcours scolaire. Cependant, et au risque de nous répéter, le soutien aux conseils d'élèves dans chaque école est primordial pour maintenir la flamme de la participation des élèves à la vie scolaire. Sans ce soutien, rien n'est possible. Nous sommes des ados et nous avons toujours besoin de vous; les adultes... même si on réclame parfois l'inverse!

Poursuivons avec les dossiers qui nous intéressent particulièrement cette année étant donné la réaction qu'ils suscitent chez les délégués.

Lors de notre journée de formation en novembre dernier, nous avons utilisé les enjeux débattus durant la dernière campagne électorale fédérale afin d'entamer nos discussions. Réforme du mode de scrutin, environnement, indépendance scientifique : autant de sujets qui nous ont intéressés et qui ont suscité de vives réactions chez les délégués.

Ces discussions ont servi de toile de fond pour entamer nos actions. Quels sont nos besoins comme jeunes citoyens? Comment pourrions-nous jouer un rôle plus actif dans notre communauté?

Ces grandes questions, qui ont mené à de grandes discussions nous ont fait réaliser que deux grandes idées reviennent souvent chez les délégués, peu importe leurs expériences et leur école d'appartenance. Il s'agit de : la démocratie scolaire et, ce que nous avons appelé, la prise en charge personnelle.

Démocratie scolaire :

Abordons d'abord la démocratie scolaire. Nous ne vous apprenons rien en affirmant que le conseil d'élèves n'est pas déployé de la même façon dans tous les milieux. Certaines écoles reconnaissent la valeur de cette instance, en comprennent son rôle véritable, et permettent donc des actions en conséquence. Pour d'autres écoles,

il s'agit encore malheureusement d'un comité de bénévoles qui ne sert qu'à organiser des activités d'Halloween, de Noël, de Saint-Valentin et le reste. Nous nous sommes donc donné pour mandat de nous pencher sur la reconnaissance, la visibilité, la promotion du conseil d'élèves, afin de faire connaître son rôle et son importance dans tous les milieux. Nous rêvons de voir une utilisation juste, réelle et démocratique des conseils d'élèves. Nous rêvons que le conseil d'élèves serve de lien direct au dialogue entre les membres de la direction et de l'équipe-école et les élèves. Que cet élan amène toutes les écoles secondaires de la CSDM à être représentées à l'AESCSDM.

Dans notre idéal, les conseils d'élèves servent d'espace de collaboration pour que des élus puissent réellement contribuer à l'amélioration des conditions de vie des élèves. C'est l'endroit par excellence pour que les élèves, dès un jeune âge, puissent participer aux débats scolaires et sociaux afin de devenir des citoyens informés, critiques et intéressés par la chose publique. S'il y a une instance qui peut faire comprendre à petite échelle un système démocratique et permettre l'expérimentation de la citoyenneté, c'est bien celle du conseil d'élèves.

D'ailleurs, nous partageons vos revendications qui visent à protéger la démocratie scolaire. C'est entre autres pour cela que nous sommes surpris d'entendre que des postes d'AVSEC et de conseiller pédagogique à l'environnement, pour ne nommer que ceux-là, seraient coupés au prochain plan d'effectifs. Ce sont des personnes qui font vivre la démocratie et l'engagement communautaire dans nos écoles et une commission scolaire avant-gardiste comme la CSDM devrait valoriser ce genre d'expertise.

La tâche est grande afin de faire entendre nos préoccupations pour la démocratie scolaire à toutes les écoles et leurs décideurs. De par vos rôles respectifs, vous pouvez devenir des alliés de ce projet et nous souhaitons profiter de votre expérience et de votre influence.

Prise en charge personnelle :

Passons maintenant à notre autre enjeu privilégié cette année. Nous l'avons nommé un peu plus tôt, il s'agit de la prise en charge personnelle. Par cette appellation nous désignons les éléments de la vie citoyenne qui ne sont pas autrement enseignés à l'école, mais qui, selon nous, devraient faire l'objet d'une attention particulière dans le parcours d'un élève du secondaire.

Durant et suite à notre passage au secondaire, nous évoluons rapidement. D'enfants, nous devenons adolescents et l'âge adulte se pointe le bout du nez à la fin de notre parcours. Nous devenons même des travailleurs, de plus en plus autonomes et indépendants. Malgré tous nos apprentissages scolaires, la marche est bien haute afin d'être pleinement autonome et nous ne nous sentons pas assez préparés.

Il nous semble important que l'école soit un lieu où l'on puisse se développer dans notre globalité. Où il est possible d'acquérir une meilleure connaissance de nous-mêmes et de développer des stratégies pour gérer nos émotions. L'adolescence

est une période de la vie où nous sommes en pertes de repères et les conséquences peuvent être graves. De plus, c'est un âge ou plusieurs d'entre nous travaillons, faisons des choix de carrière importants sans que nous ayons en main tous les outils et les services professionnels pour assurer que nous fassions les bons choix d'orientation scolaires. La gestion de nos finances personnelles est un autre objet de préoccupation et nous ne sentons pas le soutien de l'école en cette matière, alors que nous évoluons dans une société de consommation qui ne carbure qu'à la dépense. De plus, il nous apparaît important qu'à cette période de nos vies, nous développons des compétences citoyennes pour devenir des citoyens actifs, connaissant de nos droits, de nos responsabilités et des lois qui nous régissent. Des citoyens responsables qui sont à l'aube de choisir leurs dirigeants.

Nous avons, à notre âge, beaucoup d'opportunités et de chances de prendre des décisions qui sont à la fois stimulantes, importantes et possiblement lourdes de conséquences. Il nous semble donc primordial de réfléchir à la façon d'intégrer ces composantes au parcours scolaire des élèves du secondaire.

Nous sommes présentement en consultation auprès des élèves de 20 écoles secondaires pour connaître leur avis face aux besoins qui sous-tendent la prise en charge personnelle comme nous la présentons et entendre les pistes d'action que pourront nous proposer les élèves consultés. Si les membres de l'AESCSDM nous encouragent à approfondir cette thématique, nous allons poursuivre nos travaux en ce sens et nous irons de l'avant en recherchant les meilleurs moyens et actions afin de faire connaître ce besoin au plus grand nombre. Ici encore, votre soutien nous est nécessaire pour aller de l'avant si nous souhaitons répondre aux besoins qui seront exprimés par nos camarades.

Nos intuitions, nos antennes bien affûtées et notre connaissance des élèves font en sorte que nous affirmons avec confiance que cette thématique sera importante pour l'ensemble des élèves de la commission scolaire.

Accessoirement, par la gestion de cette priorité, entièrement portée par les élèves, nous souhaitons démontrer la capacité d'organisation et de suivi des élus des conseils d'élèves. Les sceptiques seront confondus!

D'ailleurs, ce serait avec grand plaisir que nous pourrions revenir vous rencontrer lors d'une audience ultérieure afin de vous tenir au courant de nos démarches et l'avancement de nos travaux.

Transition du primaire vers le secondaire :

Avant de conclure, tous comme les délégués l'ont souligné l'an dernier, nous ne pouvons passer sous silence une étape que tous les élèves du secondaire ont vécue. Une étape qui s'est avérée déstabilisante ou éprouvante pour certains, et très positive pour d'autres. Vous aurez compris que nous faisons référence à la transition du primaire vers le secondaire. À de nombreuses reprises lors de nos Assemblées générales, les délégués ont mentionné à quel point cette étape était marquante pour nous et à quel point elle doit être considérée par les institutions scolaires comme

étant une priorité d'intervention à un moment précis de la vie d'un jeune et de son parcours scolaire. La plupart des jeunes s'adaptent bien à leur arrivée au secondaire, mais il nous semble important de s'y attarder afin d'éviter des répercussions à plus long terme. N'oublions pas que nous devons nous adapter à de nouveaux et nombreux enseignants, à de nouvelles matières, au même moment nous devons nous faire de nouveaux amis, comprendre et bien manœuvrer avec une gestion du temps et un horaire bien différent de celui que nous maîtrisions depuis quelques années, sans oublier que nous-mêmes sommes en pleins changements tant dans notre corps que dans notre tête : c'est le passage de l'enfance à l'adolescence qui est ici en jeu et nos repères sont à retrouver.

Sans connaître parfaitement ce qui se fait en ce sens à travers la CSDM, nous savons notamment qu'ici à l'école Père-Marquette des actions concrètes sont mises en œuvre afin de prévenir les difficultés rencontrées par les élèves lors de cette transition. Nous l'apprécions et remercions celles et ceux qui les planifient et les mettent en œuvre. Nous profitons de notre prise de parole afin de lancer un appel à tous, pour travailler en ce sens. Nous demeurons convaincus que chaque élève est prêt à faire des efforts pour s'adapter à ce passage crucial entre le primaire et le secondaire... il faut, en contrepartie, que l'école fasse de même si nous souhaitons un véritable passage harmonieux entre le primaire et le secondaire.

En conclusion, nous sommes très heureux d'avoir eu l'occasion de vous présenter notre point de vue ici aujourd'hui. Il nous semble important de reconnaître que les élèves eux-mêmes sont des experts de leurs enjeux et de leur développement.

Nous, comme vous, partageons la conviction intime que l'école secondaire est un milieu de vie qui contribue à développer des citoyens actifs, autonomes, responsables et soucieux de contribuer au développement de leurs communautés.

Nous pallions à notre manque d'expérience relatif en multipliant les implications formatrices : AESCSDM, conseil d'élèves, sports, arts, activités en partenariat avec Concertation Montréal et l'Institut du Nouveau Monde. Nos idées sont inspirées et nos revendications sont fondées. Nous souhaitons donc être plus écoutés et entendus et souhaitons que notre expertise bien précise soit valorisée et reconnue dans nos milieux. Pour ceci, nous avons besoin de vous.

La mission de l'école publique québécoise est d'instruire, de socialiser et de qualifier. Nous le rappelons, puisque cet énoncé démontre clairement que l'école publique québécoise doit aller au-delà de l'enseignement théorique afin d'être un lieu d'épanouissement, de découverte et de développement personnel.

Nous ne sommes non seulement la relève, l'avenir du Québec, mais nous sommes aussi son présent. Nous vivons comme vous les défis auxquels fait face la société et nous voulons faire partie de la solution. Travaillons ensemble!

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, nos valeurs à l'AESCSDM sont l'empathie, le dialogue, la participation et l'autonomie. Nous croyons que si tous ensemble, nous les incarnons avec rigueur, nous bâtirons un monde plus juste et des relations respectueuses et enrichissantes.

Au nom des élèves du secondaire de la CSDM, au nom des délégués de l'AESCSDM et en nos noms personnels, nous vous remercions de votre attention. »

6. Proposition d'urgence de M. Kenneth George, commissaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) relative à l'augmentation de la clientèle scolaire et à l'utilisation optimale des immeubles publics de Montréal

Document déposé : CC-M-227-A

CONSIDÉRANT l'augmentation continue de la population que doivent servir la CSDM et d'autres commissions scolaires;

CONSIDÉRANT l'importance de veiller, dans une optique de gestion efficace et efficiente, à l'utilisation optimale des immeubles publics montréalais;

CONSIDÉRANT que certains des immeubles des réseaux scolaire, municipal et sociosanitaire ont des espaces vacants, sont sous-utilisés ou sont utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus;

CONSIDÉRANT que ces immeubles abritent des activités souvent complémentaires liées à la mission des services publics de l'État;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du Conseil sur les immeubles excédentaires;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o que la présidente de la CSDM communique avec le ministre responsable de la région de Montréal, de même qu'avec le maire de Montréal et les maires et les mairesses des arrondissements et de la Ville de Westmount de même que les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les autres commissions scolaires, afin de faire valoir les besoins de la CSDM, la nécessité d'une utilisation optimale des immeubles publics situés sur l'île de Montréal et pour leur suggérer, à cette fin, la constitution d'un comité de travail, sous la direction du ministre de la Métropole, formé des administrations municipales, scolaires, et du réseau de la santé et services sociaux de l'île de Montréal.

7. Proposition d'urgence de M. Kenneth George, commissaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) relative à l'entente cadre entre la CSDM et la Ville de Montréal

Document déposé : CC-M-228-A

CONSIDÉRANT l'évolution de la population à servir et des besoins à satisfaire;

CONSIDÉRANT la pertinence de revoir l'entente-cadre liant la CSDM et la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT la volonté commune de servir la population montréalaise en matière de culture, d'engagement communautaire, de loisirs et de sports;

CONSIDÉRANT la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources au bénéfice des jeunes et des adultes montréalais;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de DONNER à la Direction générale le mandat de revoir l'entente-cadre liant la CSDM et la Ville de Montréal;

2° que le Conseil des commissaires REÇOIVE un rapport d'étape en octobre 2016.

8. Direction générale – poursuite de la transformation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – évolution de la structure organisationnelle – projet d'organigramme pour consultation et information

Document déposé : Rapport DG-01-301 en date du 23 mars 2016
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport sur la transformation de la CSDM adopté à la séance extraordinaire du 8 mai 2013 (Bureau du directeur général – La Nouvelle Commission scolaire de Montréal (CSDM) – structure organisationnelle – version finale pour adoption;

CONSIDÉRANT l'évolution de cette structure organisationnelle dans la cadre de la transformation de la CSDM et la nécessité de poursuivre cette transformation;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de poursuivre cette transformation;

CONSIDÉRANT le défi de la CSDM de rallier l'excellence du service aux élèves et aux citoyens et la gestion exemplaire des fonds publics;

CONSIDÉRANT les travaux portant sur l'analyse des processus, accompagnée par la firme KPMG;

CONSIDÉRANT les travaux portant sur la révision de l'offre de service administrative tenue au cours de l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT les consultations sur l'offre de service administrative effectuées par les services centraux par l'entremise des comités de partenaires;

CONSIDÉRANT le *Règlement prévoyant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet d'organigramme 2016-2017 aux fins de consultation auprès de l'Association des cadres de Montréal (ACM) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);
- 2° de CONFIER au Service du Secrétariat général le mandat de transmettre pour information une copie du projet de l'organigramme 2016-2017 à l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES), aux syndicats et au Comité de parents de la CSDM.

9. Direction générale – nomination au poste de direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire

Document déposé : Rapport DG-01-302 en date du 23 mars 2016
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le poste de direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire deviendra vacant le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'affichage de ce poste au moyen de l'affichage 6594;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER, à compter du 1^{er} juillet 2016, M. Claude Daviau au poste de direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire;
- 2° de SOUMETTRE cette nomination à une période probation d'une année.

10. Bureau de soutien à la gestion des établissements – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction à l'école Saint-Etienne – évaluation finale – année 2015-2016

Document déposé : Rapport DG-02-322 en date du 3 février 2016 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par la supérieure immédiate;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONFIRMER le choix de Mme Marie-Claude Ouellet, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Saint-Étienne.

11. Service de l'organisation scolaire – projet de démolition et de construction d'une nouvelle école au 6520, boulevard Gouin Ouest – retrait du Plan quinquennal des immobilisations 2011-2016 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Document déposé : Rapport A-10-80 en date du 11 février 2016 de M. Dave Pauzé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la situation géographique du terrain situé au 6520, boulevard Gouin Ouest;

CONSIDÉRANT le coût en transport scolaire qu'entraînerait le projet, pour lequel la Commission scolaire n'a pas de budget;

CONSIDÉRANT que le bassin de population habitant à proximité du terrain situé au 6520, boulevard Gouin Ouest ne justifie pas la réalisation du projet de démolition et de construction d'une nouvelle école;

CONSIDÉRANT la reprise du bâtiment excédentaire situé au 2005, rue Victor-Doré, d'une capacité de 23 classes;

CONSIDÉRANT l'agrandissement de onze classes à l'école Sainte-Odile autorisé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) en juin 2015;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le présent rapport portant sur le retrait du projet de démolition et de construction d'une nouvelle école située au 6520, boulevard Gouin Ouest, autorisé en 2012 dans le cadre du Plan quinquennal des immobilisations 2011-2016;
- 2° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour présenter au MEESR une demande afin de retirer du Plan quinquennal des immobilisations 2011-2016 le projet de démolition et de construction d'une nouvelle école située au 6520, boulevard Gouin Ouest et de transférer le budget alloué vers d'autres projets en manque de financement, tel que proposé au MEESR antérieurement.

12. Service de l'organisation scolaire – prolongation du programme de la mesure alimentaire – année 2015-2016

Document déposé : Rapport A-10-82-A en date du 16 mars 2016
de Mme Geneviève Côté concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien alimentaire contribuent à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires d'offrir aux élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) une éducation à la saine alimentation et de maintenir des mesures de soutien alimentaire;

CONSIDÉRANT les journées de grèves survenues cette année;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'offre alimentaire d'ajouter cinq journées de distribution de repas pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du Collectif de la table des écoliers d'ajouter cinq journées de distribution de repas pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune somme supplémentaire ne sera déboursée par la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la prolongation de cinq jours ouvrables de la distribution des repas de la mesure alimentaire dans les écoles ciblées de la CSDM, soit jusqu'au 10 juin 2016;
- 2° de MODIFIER la résolution 48 de la séance du Conseil des commissaires du 17 juin 2015 afin d'y inscrire la nouvelle date de fin de la distribution des repas de la mesure alimentaire, soit le 10 juin 2016.

13. Service des ressources matérielles – renouvellement et modification de baux à terme

Document déposé : Rapport A-33-938 en date du 18 mars 2016
de Mme Sylvie Goyette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les baux venant à échéance le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT la grille tarifaire adoptée dans la résolution XII du Conseil des commissaires du 30 mars 2005;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a la responsabilité de réparer et d'entretenir ses biens, dont les immeubles excédentaires, selon l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT que la CSDM ne reçoit aucun financement du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES) pour assurer la gestion de ses bâtiments excédentaires;

CONSIDÉRANT que la plupart des baux liant la CSDM à ses locataires sont de type brut. Ce qui implique que la CSDM est responsable d'assumer, entre autres, les coûts relatifs à l'entretien et aux frais énergétiques;

CONSIDÉRANT que le coût d'entretien des immeubles excédentaires a été évalué à 13 \$/ pi² ;

CONSIDÉRANT que les revenus de location ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses énergétiques, les travaux d'entretien et assurer la pérennité des immeubles excédentaires de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'état précaire du parc des immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que plusieurs immeubles excédentaires requièrent des travaux structurels coûteux et urgents qui ne peuvent être reportés;

CONSIDÉRANT que certains baux prévoient que les superficies exclusives des locataires sont majorées de 25 % afin de tenir compte de l'utilisation commune des couloirs, toilettes, entrées, espace de rangement, etc.;

CONSIDÉRANT que la variation de l'indice général des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada pour 2015 est de 1,4 %;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1) prévoit à l'article 153 que le que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le renouvellement des baux se terminant le 30 juin 2016 selon le tableau suivant :

| # | Adresse Nom édifice excédentaire | Catégorie | Locataire | Superficie 2015- 2016 (pi ²) | Loyer 2015- 2016 (\$/pi ²) | Superficie 2016- 2017 (pi ²) | Loyer 2016- 2017 (\$/pi ²) | Durée du bail |
|-----|--|----------------|---|---|---|---|---|------------------|
| 21 | 2001, Mullins Charles-Lemoyne | OBNL-ACA | Maison des jeunes de Pointe St-Charles inc. L'ado Zone | 2375 | 3,47 \$ | 2375 | 4,50 \$ | 1 an |
| 21 | 2001, Mullins Charles-Lemoyne | OBNL-ACA | Le Garde-Manger pour tous | 8411 | 3,63 \$ | 8411 | 4,50 \$ | 1 an |
| 21 | 2001, Mullins Charles-Lemoyne | OBNL-ACA | La Maison Saint-Charles | 32179 | 2,89 \$ | 32179 | 4,50 \$ | 1 an |
| 56 | 1239, Gouin Est Chaufferie Sophie- Barat | OBNL-ACA | Ville de Montréal - Maison des jeunes le squatt | 2000 | - \$ | 2000 | 4,50 \$ | 1 an |
| 68 | 8075, Hochelaga Terrain St.Gerald | Terrain | Chez-nous de Mercier-Est | 20000 | - \$ | 20000 | 1,50 \$ | 1 an |
| 144 | 5643, Clark Luke Callaghan | Commercial | Monsieur André St-Cyr | 712 | 9,05 \$ | 890 (25 %) | 11,25 \$ | 1 an |
| 144 | 5643, Clark Luke Callaghan | Institutionnel | Centre de Formation du Transport Routier | 3044 | 13,00 \$ | 3805 (25 %) | 13,18 \$ | 1 an |
| 144 | 5643, Clark Luke Callaghan | Commercial | Monsieur Frank Mulvey | 625 | 9,05 \$ | 781,25 (25 %) | 11,25 \$ | 1 an |
| 144 | 5643, Clark Luke Callaghan | Commercial | Monsieur Jonathan Inksetter | 625 | 9,05 \$ | 781,25 (25 %) | 11,25 \$ | 1 an |
| 144 | 5643, Clark Luke Callaghan | Commercial | Monsieur Marvin Gasoi | 1225 | 9,07 \$ | 1531,69 (25 %) | 11,25 \$ | 1 an |
| 144 | 5643, Clark Luke Callaghan | Commercial | Madame Jennifer Glasgow | 1250 | 8,79 \$ | 1562,5 (25 %) | 11,25 \$ | 1 an |
| 144 | 5643, Clark Luke Callaghan | Commercial | Monsieur Anthony Mclean | 885 | 9,07 \$ | 1106,25 (25 %) | 11,25 \$ | 1 an |
| 144 | 5643, Clark Luke Callaghan | Commercial | Madame Barbara Amzallag | 481 (25%) | 9,06 \$ | 481 | 11,25 \$ | 1 an |
| 144 | 5643, Clark Luke Callaghan | Commercial | Monsieur Michael Dowse (9169- 9959 Québec inc.) | 781 (25%) | 9,62 \$ | 781 | 11,25 \$ | 1 an |
| 172 | 6839, Drolet Saint-Philippe-Benizi (N.D.Déf.a) | OBNL-ACA | La Fondation pour aider les travailleuses et travailleurs accidentés(es) - FATA | 5851 | 7,57 \$ | 7313,75 (25 %) | 7,68 \$ | 1 an |
| 172 | 6839, Drolet Saint-Philippe-Benizi (N.D.Déf.a) | OBNL-ACA | Gestion communautaire 6839, Drolet, 3 ^e étage inc. | 6144 | 7,57 \$ | 7680 (25 %) | 7,68 \$ | 1 an |
| 172 | 6839, Drolet Saint-Philippe-Benizi (N.D.Déf.a) | OBNL-ACA | Le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC-PP) | 3803 | 3,47 \$ | 4753,75 (25 %) | 4,50 \$ | 1 an |
| 215 | 6361, 6 ^e Avenue Louis-Hébert | Institutionnel | Le Centre d'intégration scolaire inc. | 39590 | 6,91 \$ | 39590 | 7,01 \$ | 1 an* |
| 253 | 6255, 13 ^e Avenue Terrain St-Eugène | Terrain | Centre de la petite enfance Galijode inc. | 2700 | - \$ | 2700 | 1,50 \$ | 1 an |

| # | Adresse Nom édifice excédentaire | Catégorie | Locataire | Superficie 2015- 2016 (pi ²) | Loyer 2015- 2016 (\$/pi ²) | Superficie 2016- 2017 (pi ²) | Loyer 2016- 2017 (\$/pi ²) | Durée du bail |
|-----|---|-----------|--|---|---|---|---|------------------|
| 276 | 1130, St-Joseph Est Cardinal Newman rés. | CPE | Centre de la petite enfance Soleil du Quartier inc. | 8945 | 11,80 \$ | 8945 | 11,97 \$ | 1 an |
| 288 | 3000, Beaubien Est CREP (location) | Entente | Le Regroupement des Magasins- Partage – Île de Montréal | 2160 | 2,89 \$ | 2160 | 3,18 \$ | 1 an |
| 294 | 5095, 9 ^e Avenue Saint-Jean-de-la- Lande, annexe | OBNL-ACA | Solidarité de parents de personnes handicapées inc. | 2358 | 7,58 \$ | 2947,5 (25 %) | 7,69 \$ | 1 an |
| 294 | 5095, 9 ^e Avenue Saint-Jean-de-la- Lande, annexe | OBNL-ACA | Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI) | 1688 | 7,59 \$ | 2110 (25 %) | 7,70 \$ | 1 an |
| 294 | 5095, 9 ^e Avenue Saint-Jean-de-la- Lande, annexe | OBNL-ACA | Regroupement des organismes de promotion du Montréal Métropolitain | 1640 | 7,58 \$ | 2050 (25 %) | 7,69 \$ | 1 an |
| 294 | 5095, 9 ^e Avenue Saint-Jean-de-la- Lande, annexe | OBNL-ACA | J'me fais ma place en garderie | 1439 | 7,58 \$ | 1798,75 (25 %) | 7,69 \$ | 1 an |
| 318 | 2651, Crémazie Est Our Lady of Charity | OBNL | Comité civil des cadet de l'air du Canada / Escadron 96 Alouette | 555 | 7,58 \$ | 693,75 (25 %) | 7,69 \$ | 1 an |
| 318 | 2651, Crémazie Est Our Lady of Charity | OBNL-ACA | Le temps d'une pause Service de répit | 320 | 13,20 \$ | 400 (25 %) | 13,38 \$ | 1 an |
| 321 | 8833, St-Michel Adolphe-Chapleau | OBNL-ACA | La Maison d'Haïti inc. | 2961 | 2,95 \$ | 2961 | 4,50 \$ | 1 an |
| 364 | 6970, Marquette St-Philippe-Apôtre (St-Bart. Ann) | OBNL-ACA | Bureau de la communauté des haïtiens de Montréal | 5590 | 7,70 \$ | 5590 | 7,81 \$ | 1 an |
| 388 | 4650, Ontario Est St-Barnabé-Apôtre | OBNL-ACA | Le Carrefour Parenfants | 11044 | 2,97 \$ | 11044 | 4,50 \$ | 1 an |

* Bail de type Net Net : la CSDM assume les travaux d'entretien et de structure de l'immeuble, mais le locataire assume les frais liés à sa consommation énergétique.

14. Service du secrétariat général – calendrier des séances du comité exécutif –
année 2016-2017

Document déposé : Rapport A-34-2516 en date du 7 mars 2016
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 3 du *Règlement numéro R1998-4 concernant les règles d'assemblée du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal*, qui prévoit la tenue des séances ordinaires du comité exécutif les mardis, toutes les deux semaines, à 13 h 30, à la salle Laure-Gaudreault du centre administratif de la Commission scolaire de Montréal, sis au 3737, rue Sherbrooke Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT les calendriers scolaires en vigueur pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT la période du congé des fêtes de Noël et la semaine de relâche prévues à ces calendriers;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADOPTER le calendrier suivant des séances du comité exécutif pour l'année 2016-2017 :

| Calendrier des séances du comité exécutif – année 2016-2017 | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 5 juillet 2016• 23 août 2016• 6 septembre 2016• 20 septembre 2016• 4 octobre 2016• 18 octobre 2016• 1^{er} novembre 2016• 15 novembre 2016 | <ul style="list-style-type: none">• 29 novembre 2016• 13 décembre 2016• 17 janvier 2017• 31 janvier 2017• 14 février 2017• 28 février 2017• 21 mars 2017• 4 avril 2017 | <ul style="list-style-type: none">• 18 avril 2017• 2 mai 2017• 16 mai 2017• 30 mai 2017• 13 juin 2017• 27 juin 2017 |

15. Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil des commissaires – année 2016-2017

Document déposé : Rapport A-34-2517 en date du 7 mars 2016
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que le Conseil des commissaires fixe, par règlement, le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a adopté, par règlement, les règles d'assemblée du Conseil des commissaires (*Règlement numéro R2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal*);

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit que les séances du Conseil ont lieu les mercredis toutes les quatre semaines à la salle Laure-Gaudreault du centre administratif, et que, cependant, au moins trois séances doivent se tenir dans des établissements de la Commission scolaire de Montréal, selon les critères fixés dans le règlement;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de tenir seulement deux séances à l'extérieur pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 29 mars 2017, se tiendra l'activité « commissaires d'un jour » avec la présence d'élèves de l'ordre d'enseignement du secondaire;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit que le Conseil des commissaires fixe annuellement, par résolution, le calendrier des séances ainsi que le lieu des séances se déroulant dans un établissement scolaire et la date de celles-ci, choisie parmi les dates fixées dans le calendrier;

CONSIDÉRANT les calendriers scolaires en vigueur pour l'année 2016-2017 ainsi que la période du congé des fêtes de Noël et la semaine de relâche prévues à ces calendriers;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER le calendrier suivant des séances du Conseil des commissaires pour l'année 2016-2017, incluant le lieu des séances se déroulant dans un établissement scolaire :

| Calendrier des séances du Conseil des commissaires – année 2016-2017 | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 31 août 2016• 28 septembre 2016• 26 octobre 2016*(école Joseph-Charbonneau)• 23 novembre 2016• 21 décembre 2016• 25 janvier 2017 | <ul style="list-style-type: none">• 22 février 2017• 29 mars 2017*(CEE)• 26 avril 2017*(école Baril)• 24 mai 2017• 21 juin 2017 |

2° de DÉROGER au *Règlement numéro R2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal* étant donné la décision de tenir seulement deux séances à l'extérieur pour l'année scolaire 2016-2017;

3° de PROPOSER la tenue des deux séances du Conseil des commissaires dans les établissements scolaires suivants :

- 26 octobre 2016 : école Joseph-Charbonneau
- 26 avril 2017 : école Baril

4° de TENIR la séance du Conseil des commissaires du 29 mars 2017 au Centre des enseignantes et des enseignants (CEE) pour y accueillir les jeunes commissaires.

16. Service du secrétariat général – modifications au Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs (R2011-1) et à la Politique de gestion et d’attribution de contrats (P2013-1) – versions pour adoption

Document déposé : Rapport A-34-2529 en date du 8 mars 2016
de M^e Sylvie Gallant et de M. Roger Lalonde
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les articles 174 et 181 de la *Loi sur l’instruction publique* (LIP) qui prévoient la possibilité pour le Conseil des commissaires de déléguer, par règlement, certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au comité exécutif, à un hors cadre ou à un cadre de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l’adoption par le Conseil des commissaires du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* en juillet 2011 et les modifications apportées à ce règlement en septembre 2014;

CONSIDÉRANT que ledit règlement R2011-1 doit être de nouveau actualisé, notamment pour tenir compte des changements législatifs (entrée en vigueur de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics*), ainsi que des modifications à la structure organisationnelle de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT l’adoption par le Conseil des commissaires de la *Politique sur la gestion et l’attribution de contrats* (P2013-1) en juillet 2013;

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur, le 1^{er} août 2015, d’une directive du Conseil du trésor émise en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) obligeant les organismes publics à se doter, de « lignes internes de conduite » en matière de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) doit être modifiée par l’ajout d’une section afin d’y intégrer ces « lignes internes de conduite » pour la gestion des contrats à la CSDM;

CONSIDÉRANT que le 4 décembre 2015, le comité consultatif de gestion formé en vertu de l’article 183 de la *Loi sur l’instruction publique* (LIP), a participé à l’exercice de révision du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1), tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP;

CONSIDÉRANT qu’à sa séance du 16 décembre 2015, le Conseil des commissaires adoptait une version pour consultation du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Politique P2013-1 de gestion et d’attribution des contrats*;

CONSIDÉRANT le bilan de la consultation tenue auprès des associations de cadres, des syndicats et du comité de parents de la CSDM;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° d'ADOPTER, à compter du 1^{er} avril 2016, les modifications proposées au *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* ainsi qu'à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) (voir annexes 2 et 3 du présent rapport);
- 2° de PUBLIER un avis à cet effet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);
- 3° de CONFIER au Service du secrétariat général de la CSDM le mandat d'informer le Secrétariat du Conseil du trésor de ces modifications.

Le commissaire Ben Valkenburg propose de modifier l'article 36 du projet de règlement de délégation de pouvoirs de la façon suivante :

de MAINTENIR le pouvoir du Conseil des commissaires d'approuver les critères d'admission proposés par la direction d'école pour l'inscription des élèves à un volet particulier dans une école.

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER, à compter du 1^{er} avril 2016, les modifications proposées au *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* ainsi qu'à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) (voir annexes 2 et 3 du présent rapport), en y intégrant la modification proposée par M. Ben Valkenburg;
- 2° de PUBLIER un avis à cet effet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);
- 3° de CONFIER au Service du secrétariat général de la CSDM le mandat d'informer le Secrétariat du Conseil du trésor de ces modifications.

17. Service du secrétariat général – lignes directrices relatives aux élèves transgenres – approbation

Document déposé : Rapport A-34-2547 en date du 14 mars 2016
de M^e Jean Renaud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la recrudescence de situations impliquant des élèves transgenres dans les établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la nécessité de doter les établissements de balises et d'outils leur permettant de remplir leur mission éducative auprès de ces élèves dans le respect de leurs droits;

CONSIDÉRANT les travaux du comité sur les élèves transgenres ainsi que le projet de lignes directrices;

CONSIDÉRANT le rapport déposé et la recommandation du Bureau des affaires juridiques;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les Lignes directrices relatives aux élèves transgenres de la CSDM;
- 2° de DEMANDER à la direction générale d'assurer la diffusion de ces lignes directrices dans l'ensemble des établissements et des unités administratives.

18. Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en circonstances exceptionnelles – règlement R2011-1, art. 1.8

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 1.8 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « *exercer, en lieu et place du Conseil des commissaires, en cas de circonstance exceptionnelle, tout pouvoir et prendre toute décision que requiert l'intérêt de la CSDM et de faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision* »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 17 février et le 23 mars 2016;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 1.8 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :
 - a) Service du secrétariat général – demande d'autorisation pour entreprendre des négociations dans le but de conclure une entente entre la CSDM et l'Académie Centennale (Centennial Academy) – immeubles excédentaires sis aux 5340 et 5344, chemin de la Côte-Saint-Antoine et aux 3625, 3641 et 3744, avenue Prud'homme

- 1° de MANDATER le directeur général par intérim pour négocier une entente pour une possible occupation par l'Académie Centennale (Centennial Academy), sise au 5340 et 5344, chemin de la Côte-Saint-Antoine et au 3625, 3741 et 3744, avenue Prud'homme, pour l'année scolaire 2016-2017 selon des modalités juridiques à être déterminées, le tout sans perte de droits pour la Commission scolaire de Montréal, et sous réserve de l'approbation finale par le Conseil des commissaires.

19. Information

- a) A-11-49 Services éducatifs – analyse comparative du Plan vert 2014-2019 de la Commission scolaire de Montréal avec les politiques environnementales d'autres commissions scolaires ou institutions publiques
- b) INF-707 Approbation du mémoire en faveur du maintien d'une gouvernance élue démocratiquement réalisé par la concertation des commissions scolaires de l'Outaouais

20. Période réservée aux commissaires

- a) Utilisation optimale des immeubles publics de Montréal

Présentant la résolution relative à l'augmentation de la clientèle scolaire et à l'utilisation optimale des immeubles publics de Montréal (CC-M-227-A), une résolution émanant des travaux du comité sur les immeubles excédentaires, M. Kenneth George rappelle que la Commission scolaire est aux prises avec un beau problème, l'augmentation de la population scolaire. Il souligne que la CSDM doit trouver des solutions efficaces à long terme pour accueillir ses élèves et que pour ce faire, elle peut utiliser ses propres immeubles, mais qu'elle devrait aussi pouvoir tenir compte des possibilités offertes par des immeubles publics de Montréal qui sont sous-utilisés ou utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

- b) Nomination au poste de direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire

Au sujet du rapport DG-01-302 (Direction générale – nomination au poste de direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire), Mme Harel Bourdon rappelle que la mission de la Commission scolaire est intrinsèquement liée à la réussite des élèves, à la pédagogie utilisée, à l'offre de services éducatifs déployée. Elle souligne qu'après l'annonce du départ prochain à la retraite de M. Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion des

services éducatifs et de l'organisation scolaire, le comité de sélection chargé de lui trouver un remplaçant devait une personne capable de mener à bien le travail entamé sur l'offre de services et y faire adhérer l'ensemble du personnel de la CSDM. Elle précise que le choix de M. Claude Daviau à ce poste fait l'objet d'une recommandation unanime du comité de sélection.

M. Robert Gendron prend ensuite la parole pour lire une lettre que M. Daviau a fait parvenir à l'intention du Conseil des commissaires :

*« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,
Monsieur le Directeur général,*

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez pour agir dans les prochains mois à titre de directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire. C'est un honneur de faire partie d'une équipe administrative et politique qui a à cœur la réussite de tous ses élèves, jeunes et adultes, et qui accorde une place importante aux parents et aux partenaires sociaux de la communauté montréalaise. Les défis qui nous attendent sont à la hauteur d'une commission scolaire engagée pour qui les apprentissages sont une responsabilité partagée par tous.

Je profite de l'occasion pour saluer mes collègues à la Direction générale, aux services et à la gestion des unités et leur exprimer que ce sera un réel plaisir d'avoir l'opportunité de travailler à nouveau avec eux.

J'aurais aimé être présent ce soir à la salle Laure-Gaudreault mais je suis à l'autre bout de la 20 et tout le monde sait bien que Québec n'est jamais très loin de Montréal!

Pédagogiquement vôtre!

Claude Daviau »

c) Lignes directrices relatives aux élèves transgenres

Au sujet du point 17 (rapport A-34-2547 – Service du secrétariat général – lignes directrices relatives aux élèves transgenres – approbation), Mme Harel Bourdon précise que les lignes directrices présentées contiennent des définitions de concepts de personnes transgenres et d'identité de genre. Elle ajoute qu'un travail colossal a été fait par l'administration depuis un an et que l'objectif est de définir des principes fondamentaux et de s'assurer que l'ensemble des directions d'établissement et des membres du personnel les connaît. Elle remercie grandement M^{me} Geneviève Laurin, avocate au Bureau des affaires juridiques, porteuse du dossier, ainsi que les autres membres du comité, soit Mme Nathalie Bellerose, psychoéducatrice, M. Pierre Chartrand, coordonnateur du Bureau des services éducatifs complémentaires, Mme Guylaine Cormier, directrice en soutien à la gestion des établissements, M. Gérald Gauthier, directeur adjoint aux services à l'élève et à l'adaptation scolaire,

Mme Lynn Mullins, directrice d'école primaire, M. Pierre Simard, directeur d'école secondaire, et M. Rafael Teixeira, psychoéducateur. Mme Harel Bourdon souligne également l'apport des experts externes qui ont soutenu le comité de la CSDM : le D^r Shuvo Ghosh, pédiatre du développement et du comportement et chef du Programme de variance du genre (PVG), Mme Annie Pullen-Sansfaçon, vice-présidente d'Enfants transgenres Canada, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal et mère d'un enfant transgenre, M^c Jean-Sébastien Sauvé, avocat doctorant sur les différentes situations juridiques touchant les personnes transgenres et intersexes au Québec et Mme Françoise Susset, psychologue spécialisée dans le travail auprès des enfants transgenres.

Par la suite, M. Jean-Denis Dufort lit le texte suivant :

« Je suis très fier de notre organisation qui a su élaborer ces lignes directrices, avec le soutien d'experts, dans le but d'assurer le bien-être, le respect et la dignité des élèves transgenres et, ultimement, leur offrir de meilleures conditions de réussite.

En adoptant ces lignes directrices, la CSDM démontre une grande ouverture, mais aussi un grand courage, puisqu'elles ne feront probablement pas l'unanimité, tant auprès des médias, citoyens et autres institutions d'enseignement.

Cela dit, je crois qu'en tant qu'institution d'enseignement, la CSDM se doit de tracer la voie et de s'adapter aux réalités de la société. J'espère maintenant que le ministère de l'Éducation, les cégeps et les universités sauront s'inspirer de ce document afin que les jeunes transgenres puissent poursuivre leur parcours éducatif dans d'aussi bonnes conditions.

Enfin, je tiens à saluer l'équipe qui a travaillé à l'élaboration de ce projet, et les remercier de m'offrir l'opportunité d'adopter ces lignes directrices et de contribuer, dans une certaine mesure, à faire évoluer notre société. »

21. Période réservée à la Direction générale

Aucun sujet n'est soumis à ce point.

22. Autres sujets

Aucun sujet n'est soumis à ce point.

La séance est levée à 21 h 40.

Secrétariat général – 21 avril 2016